



Activités industrielles et artisanat : économiser et recycler l'eau



5 millions
d'euros/an

pour économiser et recycler de l'eau dans les activités économiques
(hors agricoles).



Participer à atteindre la cible de réduction de 10 %
des prélèvements définie dans le cadre du Plan Eau,
à l'échelle du bassin Adour-Garonne, soit une contri-
bution au gain de 200 millions de m³ tous usages par
économie ou substitution d'eau.

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1 Accompagner le développement
des politiques de l'eau dans
les territoires
- 2 Assurer les équilibres
entre ressource disponible,
usages et besoins des milieux
en recherchant la sobriété et
en déployant le mix de solutions
pertinentes
- 3 Préserver et restaurer les milieux
aquatiques et leur biodiversité
- 4 Protéger la qualité de l'eau



AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les projets devront s'inscrire dans un programme global comprenant une planification de travaux d'économie d'eau à l'échelle de l'établissement, en s'appuyant sur un bilan des réductions déjà effectives et en intégrant la trajectoire prospective d'adaptation au changement climatique.



73%

de ce programme d'intervention est destiné à des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

Les projets devront respecter les objectifs qualitatifs auxquels est soumis l'établissement, notamment ceux résultant des dispositions du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans la zone concernée.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- ▶ Améliorer la connaissance
- ▶ Économiser l'eau dans les entreprises

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur : le volume créé ou substitué ou compensé, le pourcentage d'économie de prélèvement d'eau sur une période définie, le pourcentage de baisse du ratio spécifique en unité de production par m³.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les bénéficiaires sont des personnes publiques ou privées exerçant une activité économique à caractère industriel, commercial et artisanal ou en lien avec de telles activités (hors secteur agricole et élevage sauf aquaculture).

Les projets devront permettre une économie de prélèvement d'eau d'au moins 10 % du volume total annuel moyen prélevé dès lors que celui-ci est supérieur à 5 000 m³ ou une économie supérieure à 500 000 m³.

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

- ▶ Les opérations d'entretien ou liées à du renouvellement d'équipements à l'identique
- ▶ Les études nécessaires à la constitution des dossiers réglementaires
- ▶ Les projets portés par une structure créée depuis moins de 2 ans (sauf s'il y a continuité d'activité)

COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Lutte contre les pressions des activités économiques hors agriculture (réduction des pollutions, économies d'eau et eaux pluviales)** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



↑ TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Démarches prospectives et diagnostics, études avant travaux	Études	60 à 80 % (selon statut)
Travaux d'efficience et économie d'eau (mise en circuit fermé, collecte et recyclage des eaux pluviales...)	Travaux d'économies d'eau industrie et artisanat Technologie propre/aménagements internes	30 à 50 % selon statut Bonification : 40 à 60 % (selon statut) si travaux réalisés sur les zones à enjeux eau (zones en déséquilibre quantitatif, zone en tension AEP, démarches territoriales)
Travaux de transfert de prélèvements vers des ressources moins sensibles	Travaux d'économies d'eau industrie et artisanat Technologie propre/ménagements internes	40 à 60 % (selon statut)



Taux d'aide
de **30 à 80 % max**

VOS INTERLOCUTEURS DU SERVICE INDUSTRIE :

Secteurs d'activité : Papier / Blanchisserie / Cuir / Hôtellerie plein air / Opérations collectives TPME

Olivier RODRIGO - Chargé d'intervention industries

Tel direct : 05.61.36.37.55

olivier.rodrido@eau-adour-garonne.fr

Secteurs d'activités : Chimie / Traitement de surface / Aéronautique / Métallurgie

Franck THOMAS - Chargé d'intervention industries

Tel direct : 05 61 36 37 54

franck.thomas@eau-adour-garonne.fr

Secteurs d'activités : Agro-Alimentaires / Golf / Activités commerciales

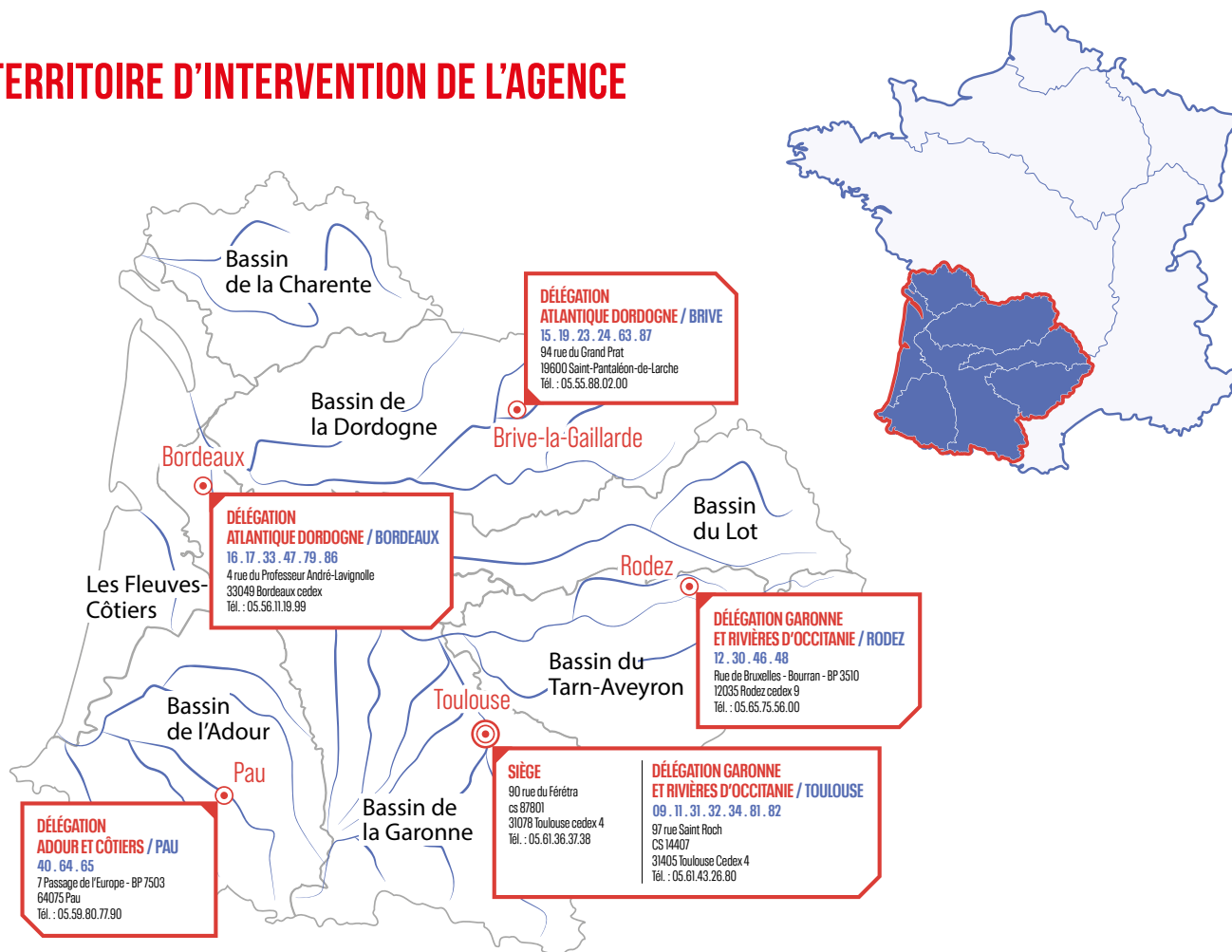
Marc PINEL - Chargé d'intervention industries

Tel direct : 05 61 36 82 19

marc.pinel@eau-adour-garonne.fr

Pour tout autre secteur d'activités, contactez l'un de nos chargé d'intervention industries nommés ci-dessus.

TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'AGENCE



Version de novembre 2025